

éditorial

La Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles en France au nombre de 540.

Les mutuelles comme la nôtre, la MHV, sont le premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale. Elles sont aussi le premier secteur privé de prévention en santé. En France, 35 millions de personnes sont protégées par une mutuelle. Ce sont des sociétés à but non lucratif et l'intégralité de leurs ressources sont investies en faveur des adhérents.

Le 3 septembre, le ministre des Solidarités et de la Santé a annoncé la création d'une taxe « COVID-19 » sur le chiffre d'affaires des mutuelles qui représenterait 1 milliard d'euros en année pleine, soit une augmentation de la fiscalité sur les contrats santé de plus de 18% en un an !

En période de confinement, les dépenses de santé financées par les mutuelles ont été variables en 2020 selon les territoires, mais les recettes aussi ont été inégales en fonction de la fragilisation des entreprises. Quels seront les impacts réels de cette crise sanitaire toujours présente, quel rattrapage de soins fin 2020, en 2021... ?

Sans attendre le bilan de cette crise sanitaire et économique exceptionnelle, l'Etat décide d'alourdir les charges des mutuelles privant de ce fait même les adhérents des économies qui devraient leur revenir.

Oui, les mutuelles sont solidaires mais il paraîtrait plus juste de rendre du pouvoir d'achat aux adhérents qui connaissent des situations compliquées, plutôt que de créer un nouvel impôt !

Dans ce contexte, la MHV fera tout pour limiter la répercussion de cette taxe pour ses adhérents en 2021.



Joël Delhomme,
président de la MHV



TAXE « COVID » SUR LES MUTUELLES

La MHV veut éviter les répercussions pour ses adhérents

A l'occasion de la présentation du plan de relance, le gouvernement a annoncé qu'il souhaite ponctionner 1,5 milliard d'euros sur les complémentaires santé. Une taxe « Covid » qui aura un impact énorme sur le budget de la MHV qui ne devrait pas répercuter cette nouvelle taxe sur ses contrats. Explications.

Renflouer les caisses de l'Etat après la crise sanitaire et soulager la Sécurité sociale, telles sont les deux raisons avancées par le gouvernement en septembre dernier, lors de la présentation du vaste plan de relance, pour expliquer la nouvelle taxe qu'il souhaite imputer aux complémentaires santé. Une ponction qui devrait s'étaler sur deux ans : 1 milliard d'euros en 2020, puis 500 millions d'euros en 2021.

Un impact de 560 000 € sur le budget de la MHV

Pour ce faire, le gouvernement prévoit d'augmenter les taxes sur les contrats d'assurances de 2,6 % cette année et de 1,3 % en 2021. Cette an-

nonce a généré une certaine incompréhension auprès des organismes concernés. Dans un communiqué, la Mutualité Française, qui représente la quasi-totalité des mutuelles françaises, a fait savoir qu'elle regrettait cette décision.

Pour la MHV, cette nouvelle taxation aura un impact énorme sur son budget estimé à hauteur de 560 000 € pour 2020-2021.

Cependant, dans la situation économique actuelle, difficile pour tout le monde, la MHV fera tout pour limiter ou ne pas répercuter cette taxe sur le coût des contrats de ses adhérents.

*New-concours
Des places pour
le Futurascope
à gagner p. 4*

RESTE À CHARGE ZÉRO EURO

Rappel sur les principes de ce dispositif qui sera totalement déployé au 1^{er} janvier 2021

Mis en place progressivement, le reste à charge zéro euro (qui s'applique déjà à 100 % sur l'optique et pour certains soins en dentaire et en auditif) sera effectif, sans aucun reste à charge, en optique, dentaire et auditif, à partir du 1^{er} janvier 2021.

Pour rappel, le reste à charge zéro euro, qui est l'une des mesures de la réforme "100 % santé", a pour objectif de faciliter l'accès à des soins et équipements de qualité, sur les postes les plus coûteux, que sont les lunettes, les prothèses dentaires et les aides auditives, par un remboursement intégral.

Le remboursement intégral cadré par des paniers de soins

Pour cela, des paniers de soins ont été définis pour lesquels l'assuré n'a plus rien à déboursier grâce à la fixation de tarifs plafonds intégralement pris en charge par la Sécurité sociale et les complémentaires santé. « *Tous les contrats MHV sont compatibles "100% santé"* », précise Frédéric Mémin, directeur de la MHV. *L'objectif est de rendre accessible l'accès aux soins à tous. Attention toutefois, si l'assuré souhaite une prestation spé-*



cifique qui n'est pas définie dans le panier de soins "100% santé", un reste à charge sera possible. »

Par exemple, pour l'optique, le panier comprend : 17 modèles de montures adultes et 10 pour les enfants d'un montant maximum de 30 € et 65 types de verres de qualité normée avec traitement obligatoire anti-reflet, anti-rayure et aminci pour un montant maximum de 75 €. En optant pour ce panier, l'assuré ne débourse rien. Il peut cependant, s'il le souhaite, choisir une autre option (monture de marque, traitement des verres anti-lumière bleue...) que celle du panier 100 % santé, c'est l'offre « panier libre », mais dans ce cas, il paie la différence de coût.

A l'heure actuelle, pour le dentaire, le panier 100 % porte sur certains soins et pour l'auditif les plafonds tarifaires ont été abaissés. Il faut donc attendre le 1^{er} janvier 2021 pour bénéficier des paniers 100 % santé remboursés dans ces deux derniers domaines.

« Sport et Collection » : la MHV engagée dans la lutte contre le cancer et auprès d'associations du CHU

Comme chaque année depuis 25 ans, la MHV a de nouveau été partenaire de la manifestation « Sport et Collection – 500 Ferrari contre le cancer » qui s'est tenue du 10 au 13 septembre au circuit du Val de Vienne au Vigeant.

Présente avec un stand, la MHV a réaffirmé son engagement au financement de programmes de recherche de lutte contre le cancer. Elle a également souhaité apporter son soutien à deux structures, « Un Hôpital pour les enfants », dont le but est d'améliorer les conditions de vie des enfants et ados malades du CHU de Poitiers, et à « La Maison des familles », qui accueille les proches des personnes hospitalisées, en leur faisant un don chacune de 2 000 €.

Cette manifestation a aussi été l'occasion pour la MHV, en invitant 200 agents hospitaliers, de souligner l'important travail mené par le milieu hospitalier dans le combat contre la pandémie de Covid-19.

La MHV soutient le sport et la culture

Dans cette période où les secteurs comme le sport et la culture sont les premiers affectés par la pandémie de Covid-19, la MHV reste présente auprès des structures qu'elle soutient depuis de nombreuses années.

En effet, partenaire du monde associatif et impliquée dans la vie sportive et culturelle, la MHV subventionne plusieurs associations d'horizons très divers comme l'équipe de basket PB 86 évoluant en Pro B ou les Soirées Lyriques de Sanxay, pour ne citer qu'elles.

Consciente de l'importance d'être un appui durant cette période difficile qu'elles traversent, la MHV a donc réaffirmé cette année les subventions qu'elle accorde habituellement.



La vaccination contre la grippe fortement conseillée cette année

Alors que l'épidémie de coronavirus ne cesse de se répandre, la grippe saisonnière va faire son apparition. Dans ce contexte sanitaire, les médecins craignent une cohabitation difficile entre les deux virus. Pour limiter les dégâts, ils encouragent la population à se faire vacciner cette année contre la grippe.

Le vaccin contre la grippe ne protège pas contre le coronavirus, mais cela va permettre une gestion plus fluide entre les deux épidémies. En effet, cela va permettre aux médecins d'éliminer la

grippe si la personne a été vaccinée (d'autant plus que les symptômes sont communs : fièvre, toux, fatigue...) et d'éviter les engorgements des hôpitaux et des cabinets médicaux par des malades de la grippe.

De plus, contracter coup sur coup la grippe et la Covid-19 peut s'avérer dangereux.

La vaccination possible depuis le 13 octobre

Les personnes vulnérables face à la grippe sont les mêmes que pour la

Covid-19 : plus de 65 ans, malades chroniques et femmes enceintes. Dans leur cas, la vaccination est prise en charge à 100 % par l'Assurance maladie. Ils reçoivent pour cela un bon de prise en charge à leur domicile, ou, si ce n'est pas le cas, ils peuvent demander à leur médecin traitant de le télécharger pour eux.

Rappelons qu'en France, il est désormais possible de se faire vacciner contre la grippe en pharmacie.

Comment booster naturellement son système de défense immunitaire ?

Le système immunitaire agit comme une armée de défense pour protéger notre corps des attaques virales et bactériennes. En hiver, et pendant les changements de saisons, celui-ci s'affaiblit. Mais il est tout à fait possible en ayant les bons réflexes de renforcer ses défenses naturelles. En cette période particulière, voici quelques conseils pour booster votre organisme de façon naturelle

Manger équilibré et surtout varié

En effet, varier son alimentation, c'est apporter les différents nutriments et oligo-éléments nécessaires à notre corps pour bien fonctionner.

Pour cela, privilégiez les aliments riches en fer et en zinc. Le fer est un oligoélément qui compose en partie l'hémoglobine, une protéine qui sert à transporter l'oxygène des poumons jusqu'à nos autres organes. Quant au zinc, il a un fort pouvoir antioxydant qui permet de booster nos défenses immunitaires. On les retrouve dans les œufs, les poissons et fruits de mer, la viande de bœuf, les abats ou encore le foie d'agneau, de porc et bœuf.

Autres aliments à mettre dans vos assiettes : ceux riches en vitamines C et D. Les bienfaits de la vitamine C sur notre organisme sont connus depuis longtemps : fort pouvoir antioxydant, rôle dans le fonctionnement du cerveau et dans le fonctionnement de notre système immunitaire. Favorisez comme aliments les poivrons rouges et verts, les oranges, les kiwis, les choux de Bruxelles, les choux-fleurs et les



choux-raves, les brocolis ou encore les pamplemousses.

La vitamine D est, elle, reconnue pour ses bienfaits sur notre santé osseuse ainsi que notre système immunitaire. Le corps la synthétise lorsqu'il est exposé au soleil. L'hiver est donc souvent une période de l'année source de carence. On trouve cette dernière principalement dans les poissons et les laitages.

Faites du sport régulièrement

Une activité physique régulière et à

long terme est également bénéfique. Elle stimule la circulation sanguine et active de nombreuses fonctions de l'organisme. Le sport aide notamment à la production de lymphocyte T, un type de globules blancs essentiel aux défenses immunitaires.

Bien dormir

Privilégier un bon rythme de sommeil aide à accroître l'efficacité de certaines cellules de notre système immunitaire en luttant contre les agents pathogènes qui attaquent notre organisme.

Gagnez des places pour le Futuroscope

Le jeu-concours de la MHV change de formule. Après avoir fait gagner des séjours à la mer et à la montagne durant plusieurs années, le souhait a été de privilégier les acteurs économiques locaux en faisant gagner des places pour des événements, des spectacles, des entrées dans des sites d'exception...

Pour cette nouvelle édition du jeu-concours, la MHV va faire gagner 10 places pour le Futuroscope valables pendant un an.

Chaque place donne accès, le jour de votre choix, à l'ensemble des attractions du parc, une quarantaine en tout. Entre voyages, sensations fortes et jeux ludiques, il y en aura pour tous les goûts. A côté des incontournables comme « Danse avec les robots », « Arthur l'aventure 4D » ou encore « La Vienne dynamique », profitez des dernières attractions de ces deux dernières années !

– « Dans les yeux de Thomas Pesquet ». Revivez sur l'écran géant du Kinémax son aventure spatiale à bord de la station ISS à 400 km au-dessus de la Terre.



– « Sébastien Loeb Racing Xperience ! » Embarquez dans la voiture du célèbre pilote, 9 fois champion du monde des rallyes, installez-vous dans un siège baquet dynamique et expérimentez la conduite sportive grâce à votre casque de réalité virtuelle ! Serez-vous un co-pilote



à la hauteur ?

– Et la dernière nouveauté de 2020 : « Objectif Mars ». Découvrez si vous avez l'étoffe d'un astronaute. Partez en expédition sur Mars dans le nouveau roller coaster familial, sensations fortes garanties grâce aux pics de vitesse allant jusqu'à 50 km/h !

Conditions de participation

Répondez aux deux questions qui se trouvent sur le bulletin, ci-après. Ce bulletin est à découper et à déposer, avant le 6 novembre inclus, dans une urne qui se trouve au siège et aux agences de la MHV ou à envoyer par e-mail : mhv.poitiers@mhv86.fr. Un seul bulletin est accepté par famille. Pour désigner les gagnants, parmi les bonnes réponses, un tirage au sort aura lieu courant novembre. Ils seront prévenus dans la foulée.

Photos (de haut en bas) : Lapin Crétin (© Bruno Comtesse/D. Laming, Architecte/Lapins Crétins TM & © 2014 Ubisoft Entertainment. All rights reserved/Parc du Futuroscope), Danse avec les robots (© ACI (JL Audy-F. Juille)/Kuka/BCBG/Futuroscope), Objectif Mars (© Glory Paris, Calune, D Laming, architecte Futuroscope) et La clé des songes - Nouveau spectacle nocturne 2021 (© JL AUDY/Génius&Co/Futuroscope)

Bulletin de participation



Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél. Date de naissance

N° adhérent

E-mail (facultatif)

> **Question 1** - Quel est le nom du club de basket évoluant en Pro B soutenu par une subvention de la MHV ?

Réponse :

> **Question 2** - Quelles sont les deux associations auxquelles la MHV a remis un chèque de 2 000 € chacune lors de la manifestation « Sport et Collection – 500 Ferrari contre le cancer »

Réponse :



mutuelle actualités

Le journal de la Mutuelle des Hôpitaux de la Vienne

BP 59 - 86002 Poitiers Cedex - Tél. 05 49 44 44 07 - Fax 05 49 44 38 49 - www.mhv.fr
 Directeur de la publication : Joël Delhomme - Directeur de la rédaction : Frédéric Mémin
 Dépôt légal octobre 2020 - Siren 314 685 835